

01.04.2011 - PAR JEAN-FRANÇOIS BARBE

## Les régulateurs généralement mieux cotés

Ainsi, sans atteindre des sommets stratosphériques, la satisfaction des professionnels de l'épargne collective a augmenté de manière significative par rapport à 2010. Pour leur part, les spécialistes des assurances et du plein exercice affichent une opinion globalement positive.

En un an, la vision des professionnels du secteur de l'épargne collective a bien changé. Ils accordent maintenant à l'**Autorité des marchés financiers** (AMF) une note globale de 6 sur 10, par rapport à 4,8 en 2010. Et ils attribuent une moyenne de 6,6 à la **Chambre de la sécurité financière** (CSF) comparativement à 5,7 l'année dernière. Finalement, ils décernent 7,2 à l'**Association canadienne des courtiers de fonds mutuels** (ACCFM) par rapport à 6,6 un an plus tôt.

Les professionnels de l'assurance ont donné une note globale de 5,9 à l'AMF, comparativement à 6,7 en 2010. Ils ont également alloué une moyenne de 6,5 à la CSF, par rapport à 6,6 en 2010.

Par contre, du côté du plein exercice, la note de 6,1 octroyée à l'**Organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières** (OCRCVM) n'a pas bougé d'un iota par rapport à l'année dernière.

Ce niveau relativement élevé de satisfaction témoigne, selon le chef de la conformité du **Mouvement Desjardins**, de l'atteinte d'une " certaine maturité " par l'industrie des services financiers.

" Il est maintenant devenu impossible de faire de la distribution sans avoir développé une culture de conformité ", dit Sylvain Perreault.

Autrement dit, l'industrie du placement reconnaît, par cette évaluation globalement élevée, qu'elle a besoin des régulateurs, des règles de conformité et des inspections. Et qu'elle s'accommode plutôt bien des façons de faire des régulateurs.

Même diagnostic chez **Dominic Paquette**, planificateur financier et fondateur du cabinet **Partenaire-Conseils**. " Étant donné tous ces scandales pas si lointains qui ont secoué notre milieu, nos clients aiment savoir que les régulateurs sont à l'ouvrage. Personne, dans notre industrie, ne peut se permettre de gérer l'argent des autres d'une manière désinvolte ", dit celui qui a été désigné " conseiller le plus respecté par ses pairs " en 2007 par *Finance et Investissement*.

En outre, les autorités de réglementation n'hésitent pas à faire connaître leurs interventions auprès des délinquants de l'industrie. " Ces actions très publicisées nous sont bénéfiques ", estime Éric Lauzon, vice-président au développement des affaires et au recrutement du réseau, **Gestion de patrimoine Assante**.

" On a la nette impression que les régulateurs font plus d'efforts que jamais pour repérer les méchants et les éliminer. Et en étant davantage présentes dans les médias, les autorités de réglementation provoquent un heureux effet de halo sur l'ensemble de notre industrie ", précise le dirigeant de la filiale de **CI Financial**.

Autre facteur en jeu, selon Éric Lauzon : les marchés ayant été généreux envers les épargnants et les investisseurs au cours de la dernière année, les clients ont eu moins de motifs de mécontentement vis-à-vis de leurs conseillers. " Moins de plaintes sous-entend moins d'interactions avec les régulateurs. Partant de là, il est peut-être plus facile pour les conseillers d'évaluer positivement l'action des régulateurs ! " dit-il.

Cela étant dit, la satisfaction de l'industrie envers ses organismes de réglementation aurait beau être élevée, il ne serait pas souhaitable qu'elle atteigne des scores parfaits.

### **Chacun son rôle !**

" Si L'AMF et la CSF obtiennent un jour des résultats globaux de 10 sur 10 selon l'évaluation de l'industrie, on pourra alors se poser de sérieuses questions sur leur indépendance et leur efficacité. De tels scores seraient dangereux, puisque le public risquerait d'en tirer des conclusions qui ne seraient pas nécessairement à notre avantage ", prévient Sylvain Perreault, patron de la conformité chez Desjardins.

De fait, comme le confirme le sondage, personne ne réclame le retour au Far West et l'élimination pure et simple des verrous de sécurité posés par les régulateurs.

Par contre, de nombreux professionnels de l'industrie du placement croient que les autorités de réglementation pourraient faire mieux. Et même, beaucoup mieux.

Ainsi, les régulateurs sont sévèrement jugés quant à leur capacité à tenir compte de l'impact financier de leurs politiques. Cet impact financier négatif serait-il plus difficile à supporter par les petites firmes ? Bon nombre en sont convaincus. Rejoint par notre sondage, un directeur de succursale affirme que s'il faisait partie d'une petite firme, " je m'associerais ou je démissionnerais ".

De fait, la sensibilisation du régulateur aux préoccupations et aux problématiques des petites firmes est majoritairement remise en question. C'est pourquoi l'AMF ne récolte à ce chapitre que de maigres notes de 4,8 et 4,4, respectivement décernées par les spécialistes en épargne collective et en assurance.

" Afin de devenir directeur de la conformité de mon cabinet de services financiers, j'ai dû suivre un cours qui m'a obligé à apprendre par coeur des notions qui ne s'appliquent qu'à l'univers du courtage en valeurs mobilières. Pourtant, je ne vends que des fonds communs et de l'assurance ", témoigne Marc Beaudoin, président et directeur de la conformité de **Beaudoin, Rigolt & Associés**.

Cet exemple illustre une tension entre les régulateurs et les industries de la planète, de la finance aux ressources naturelles : soit la nécessité d'adapter des solutions de type " mur à mur " à des réalités complexes et caractérisées par les particularités. Un combat quotidien.